



## CHEMIN DE L'AVANCHET

PROJET DE PLAN LOCALISE DE QUARTIER



18 novembre 2017





Département de l'aménagement, du logement et de l'énergie Office de l'urbanisme



## Déroulement de la séance

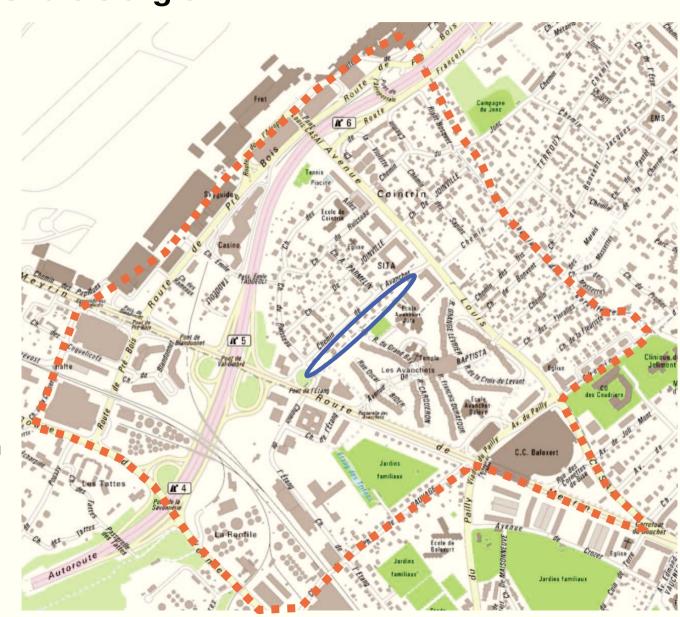
- Introduction (Hendrik Opolka, Office de l'urbanisme)
- Concertation : rappel des étapes précédentes
  - Présentation Christophe Gnaegi (Tribu architecture), ~ 10 mn
  - Questions/réponses, ~ 10 mn
- Principales conclusions de l'étude sur la réverbération du bruit des avions
  - Introduction générale sur le bruit des avions (Hendrik Opolka, OU), ~ 5 mn
  - Présentation Dimitri Magnin (Ecoacoustique), ~ 15 mn
  - Questions/réponses, ~ 30 mn

#### Pause à 10h15

- Evolution du projet entre l'image directrice et les ateliers
  - Présentation Elsa Deconchat (KCAP), ~ 30 mn
  - Questions/réponses, ~ 45 mn
- Conclusion et suites
  - Présentation Hendrik Opolka (Office de l'urbanisme), ~ 5 mn
  - Questions/réponses, ~ 5 mn

Fin de la séance à 12h

## Le grand projet Vernier-Meyrin-Aéroport (GP VMA) : une vision territoriale élargie



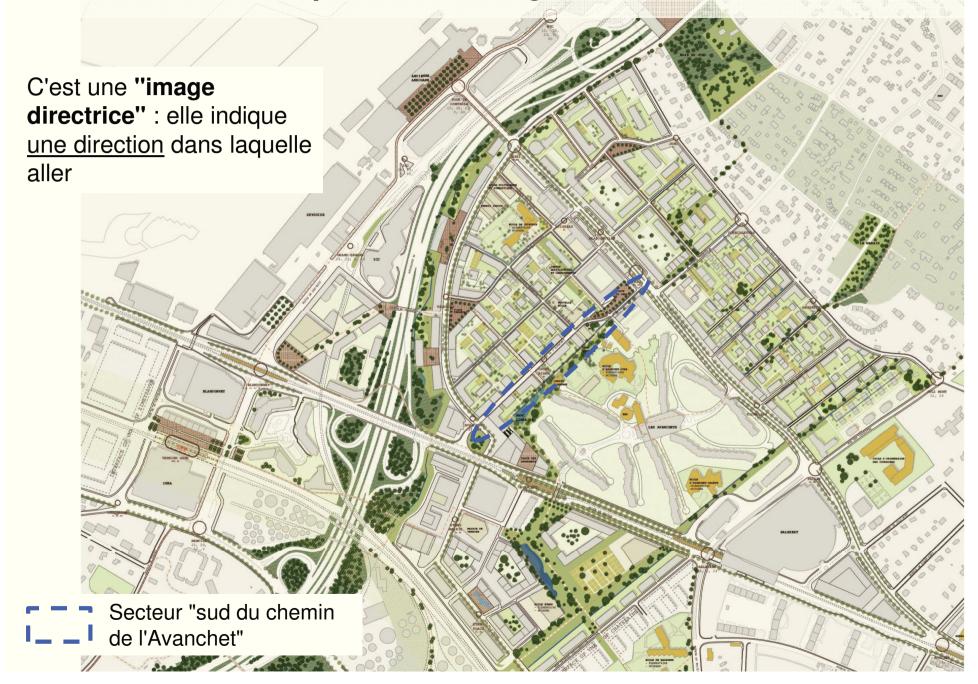


Périmètre Vernier Meyrin Aéroport

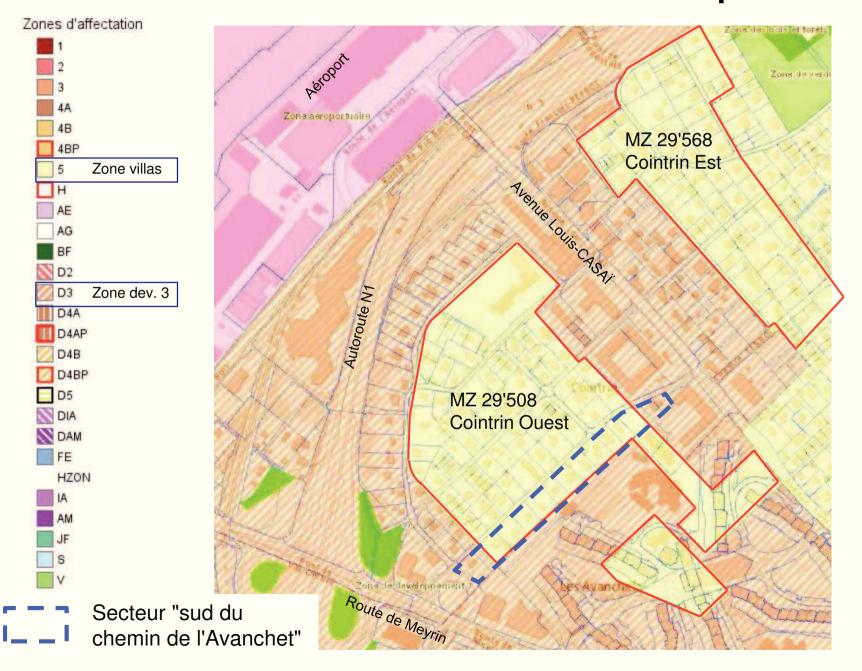


Secteur "sud du chemin de l'Avanchet"

## Une illustration du possible à long terme (horizon 2050 ?)



### Zones d'affectation et modifications de zones en procédure





# Concertation : rappel des étapes précédentes

Christophe Gnaegi, Tribu architecture

#### **OBJECTIFS DE LA CONCERTATION**



- Nourrir le projet avec la connaissance du quartier des habitants
- Permettre une appropriation du projet par les habitants
- Définir collectivement les objectifs du cahier des charges du projet



#### **CHARTE DE CONCERTATION**

- Respecter le processus de concertation proposé
- Mettre entre parenthèse
   l'intérêt individuel au profit de l'intérêt collectif
- Respecter un fonctionnement par consensus
- Assurer un droit égal à la parole pour tous, sans préjugés

# Chemin de l'Avanchet



charte

concertation



#### **OBJECTIFS INITIAUX**

- Rechercher la durabilité (sociale, économique et environnementale)
- Stratégie d'aménagement novatrice et spécifique pour ce secteur charnière entre Cointrin Ouest et les Avanchets
- Respecter le caractère du lieu tout en déterminant un front de parc
- S'inscrire dans les objectifs de densification du plan directeur cantonal



Image directrice du GP VMA : zoom sur le chemin de l'Avanchet

## **OBJECTIFS INITIAUX (SUITE)**

- Assurer une perméabilité piétonne entre les quartiers
- Favoriser la mobilité douce
- Aménager le chemin de l'Avanchet en espace de rue résidentielle pouvant accueillir une ligne de bus
- Limiter le stationnement et le situer en sous-sol pour libérer de l'espace en surface

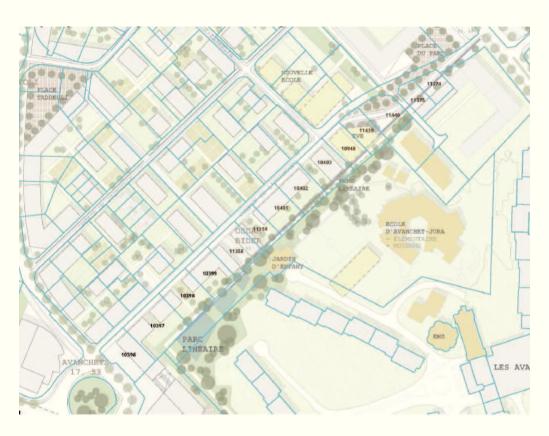


Image directrice du GP VMA : zoom sur le chemin de l'Avanchet

#### **ETAPES DE LA CONCERTATION**

20.05.2017: Manifestation de lancement

08.06.2017: Atelier 1

19.06.2017: Atelier 2

Eté 2017: Restitution intermédiaire écrite

21.09.2017: Atelier 3

18.11.2017: Restitution

#### **OBJECTIFS DE LA RESTITUTION**

- Rendre compte du processus
- Présenter l'avant-projet établi en tenant compte des objectifs issus des ateliers 1 et 2
- Présenter les pistes d'évolution de l'avantprojet suite aux recommandations du 3<sup>e</sup> atelier

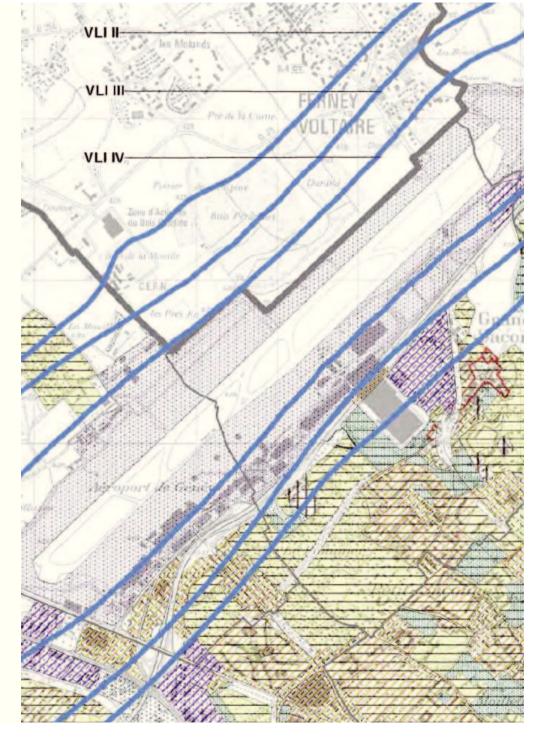


# Principales conclusions de l'étude sur la réverbération du bruit des avions

Introduction Hendrik Opolka, Office de l'urbanisme Présentation Dimitri Magnin, Ecoacoustique

#### INTRODUCTION

- Références légales : ordonnance fédérale sur la protection contre le bruit (OPB) et cadastre du bruit lié à l'aéroport (2009).
- Pour le développement du logement : valeurs limites d'immission (VLI) correspondant aux degrés de sensibilité II et III de l'OPB (DS II et III).



Extrait cadastre du bruit 2009, Valeurs limites d'immission

#### INTRODUCTION



- Révision du cadastre du bruit prévu en cohérence avec le projet de fiche du Plan sectoriel des infrastructures aéronautiques (PSIA).
- Consultation publique : du 22.11.17 au 8.01.18
- Séance d'information publique le 30.11 à 18h, terminal T2.
- http://www.bazl.admin.ch/psiaparticipation
- Pour le chemin de l'Avanchet : DSII OPB applicable (logements possibles).

Projet pour la consultation des autorités et l'information et participation de la population, 15 11 2017

Plan sectoriel de l'infrastructure aéronautique (PSIA)

Partie IIIC Fiche d'objet Aéroport de Genève



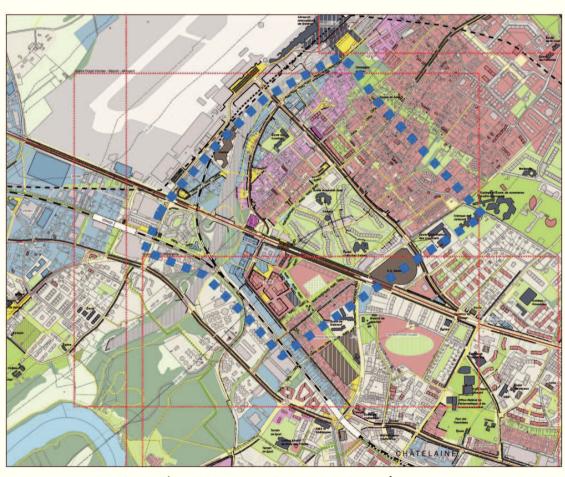
## Objectif et périmètre

#### Objectif:

Etude de l'influence des formes urbaines sur la propagation du bruit des avions dans le cas du Grand Projet Vernier-Meyrin-Aéroport (GP VMA)

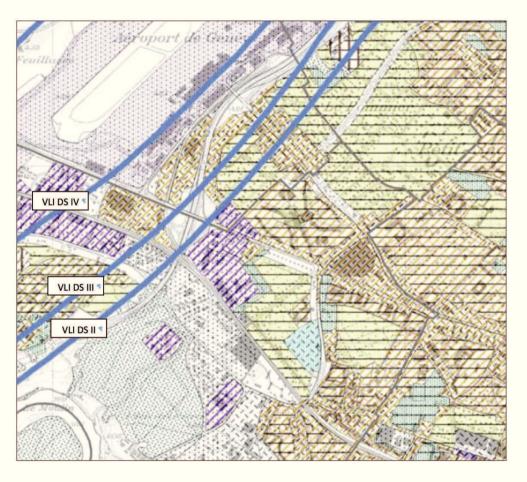
#### Mandant:

République et Canton de Genève DALE - SABRA



Grand Projet Vernier-Meyrin-Aéroport Périmètre retenu pour l'étude du bruit

## Cadastre du bruit aérien (OFAC)



#### Remarque:

Le cadastre OFAC ne tient pas compte des bâtiments. Il n'est pas possible de savoir quels effets ont les bâtiments (existants ou futurs) sur la propagation du bruit des avions.

Extrait cadastre de bruit (OFAC mars 2009) avec courbes enveloppantes (jour et nuit) des valeurs limites d'immission (VLI) en fonction des degrés de sensibilité au bruit (DS)

## Méthodologie

Modélisation informatique du secteur GP VMA pour la situation actuelle et pour les situations futures (2030 et 2050)

Comparaison des calculs effectués avec/sans bâtiments

Mise en évidence de l'effet des bâtiments :

- Effets d'écran (arrière des bâtiments) : diminution localisée des niveaux sonores
- Effets de réflexion (avant des bâtiments) : augmentation localisée des niveaux sonores

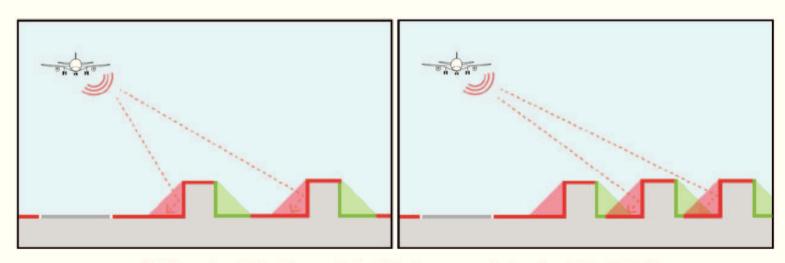
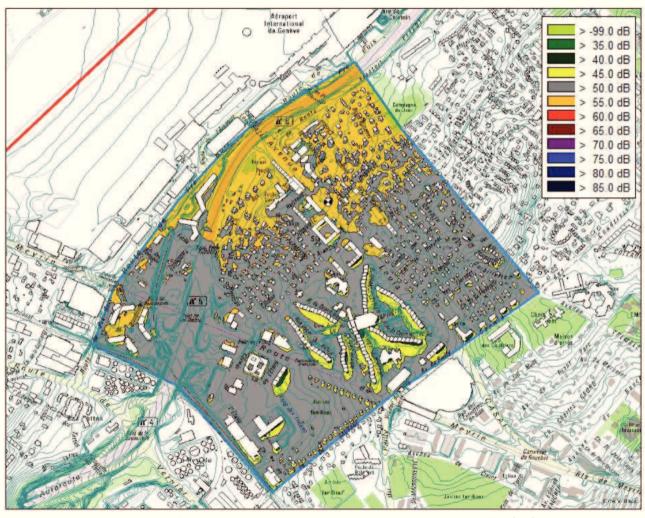


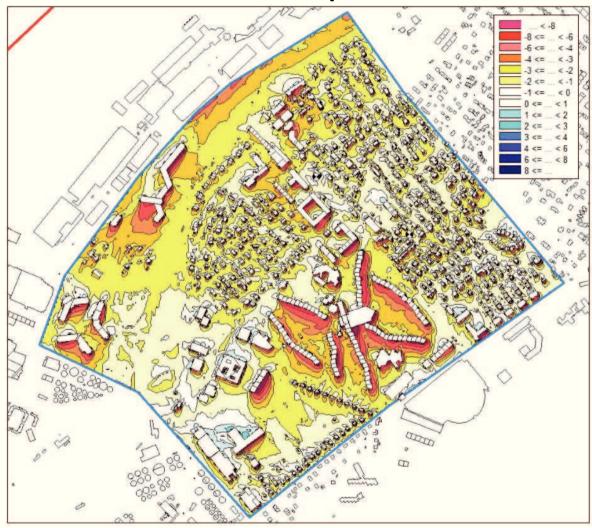
Schéma des effets d'écran et de réflexion avec sol absorbant (végétalisé)

## Cartographie (situation actuelle)



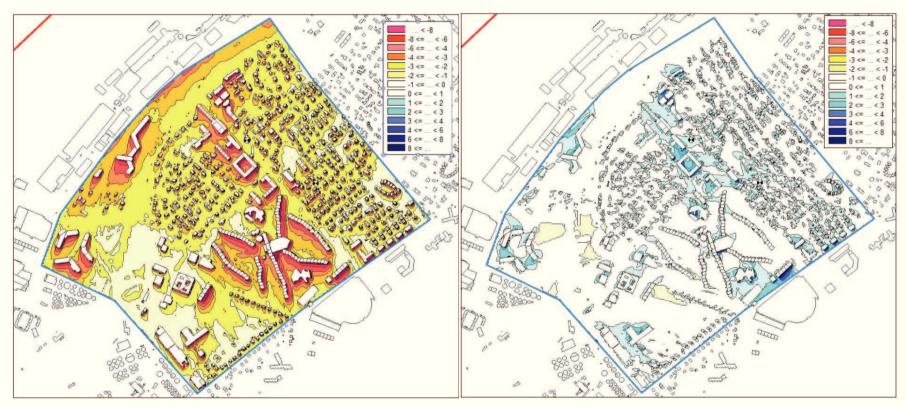
Carte des niveaux sonores moyens en dB(A)

## Effets des bâtiments (situation actuelle)



Effets des bâtiments en dB(A) - Rouge : effet d'écran – Bleu : effet de réflexion

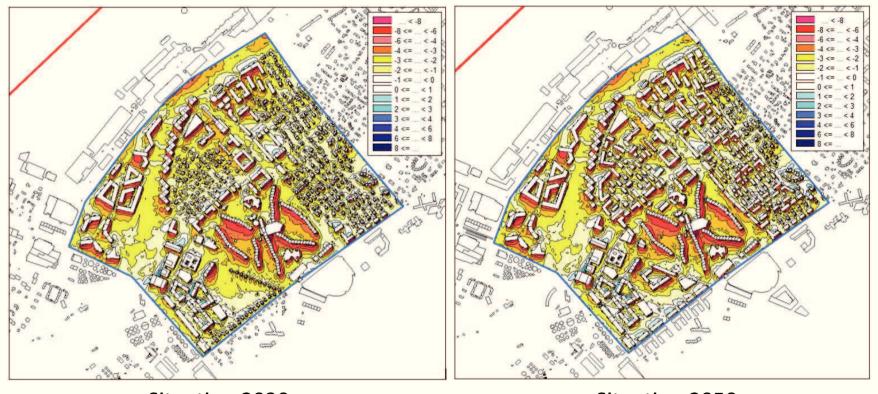
## Effets des bâtiments (situation actuelle)



Effets d'écran des bâtiments en dB(A)

Effets de réflexion des bâtiments en dB(A)

## Cartographie (situations 2030 et 2050)



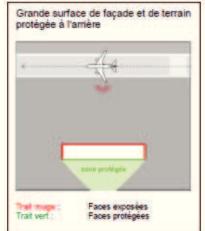
Situation 2030

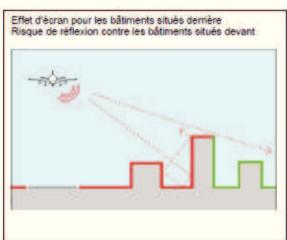
Situation 2050

Effets des bâtiments en dB(A) - Rouge : effet d'écran – Bleu : effet de réflexion

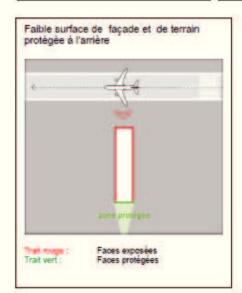
## Analyse forme urbaine (1)

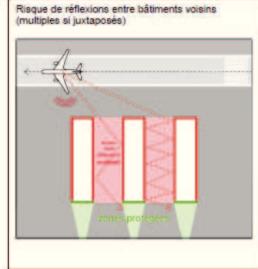
Bâtiments parallèles à la piste de l'aéroport





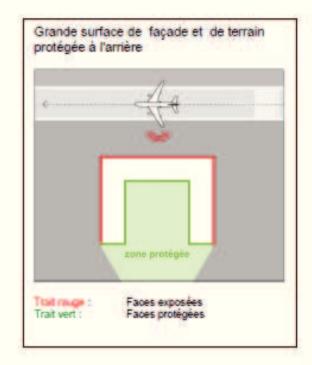
Bâtiments perpendiculaires à la piste de l'aéroport

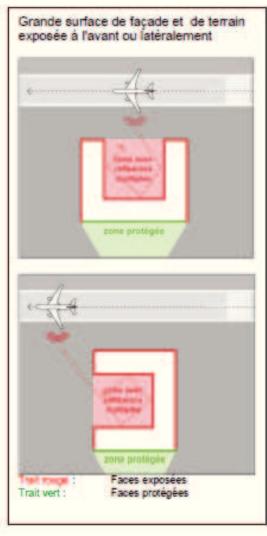




## Analyse forme urbaine (2)

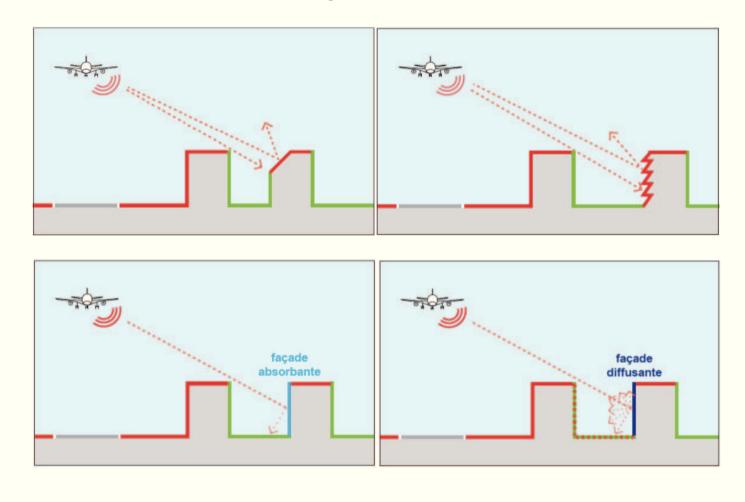
Bâtiments en U





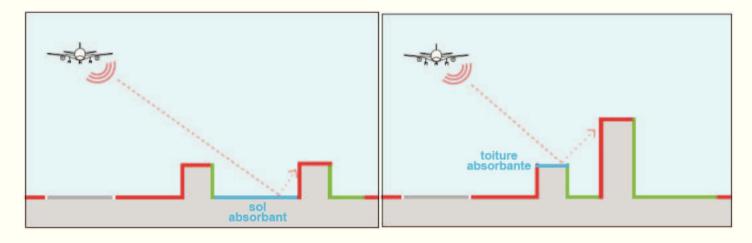
## Analyse forme urbaine (3)

### Forme et matérialité des façades

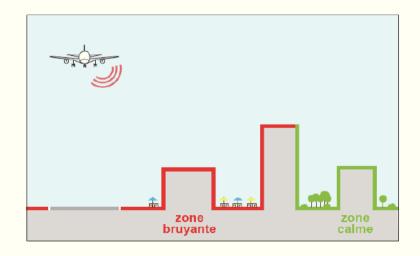


## Analyse forme urbaine (4)

Végétalisation des espaces extérieurs



Aménagements des espaces extérieurs

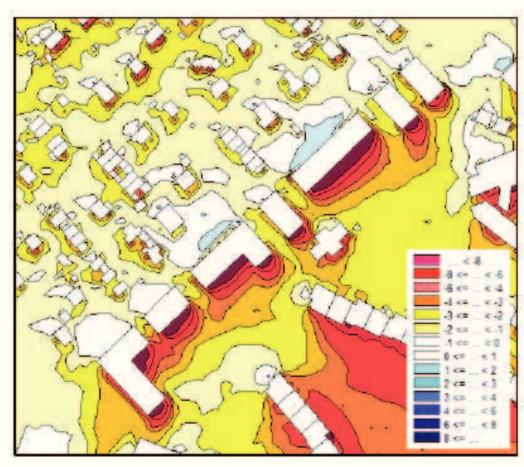


## Projet chemin Avanchet (situation 2030)

Le secteur est situé à une distance d'environ 1.1 km de la piste de l'aéroport, les valeurs limites pour le bruit des avions sont nettement respectées.

Les nouveaux bâtiments sont implantés parallèlement à la piste de l'aéroport avec :

- Secteurs protégés du bruit à l'arrière des bâtiments (côté Sud-Est)
- Secteurs exposés au bruit des avions à l'avant des bâtiments (chemin de l'Avanchet, côté Nord-Est) avec réflexions possibles



Effets des bâtiments en dB(A)

Rouge : effet d'écran — Bleu : effet de réflexion Gabarit selon image directrice — façades 100 % réfléchissantes

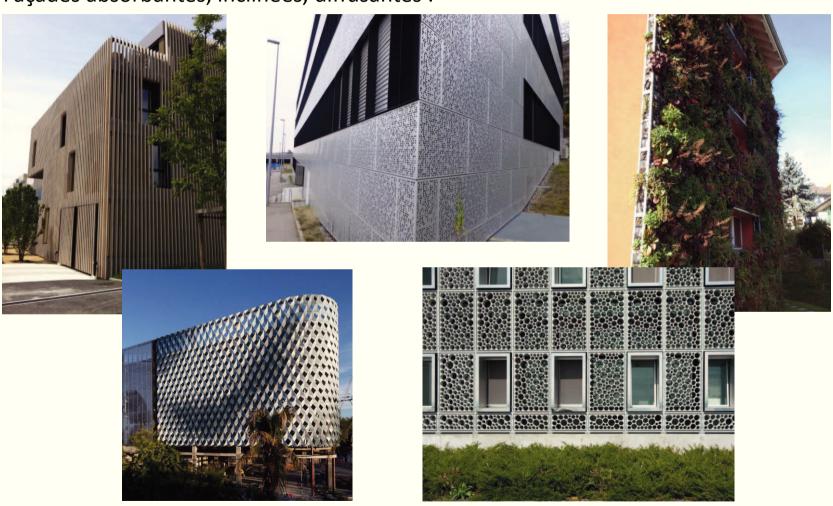
## Projet chemin Avanchet

Pour limiter ces réflexions et optimiser ce projet, les mesures suivantes sont envisageables (mesures indicatives basées sur leur efficacité en terme de réduction du bruit sans tenir compte des autres contraintes) :

- Façades Nord-Ouest absorbantes ou inclinées, façades diffusantes
- Sol végétalisé, végétation (arbres) entre les nouveaux bâtiments et le chemin de l'Avanchet
- Eloigner les nouveaux bâtiments du chemin de l'Avanchet (pour limiter les réflexions en direction des bâtiments existants au Nord du chemin de l'Avanchet)
- Mieux protéger les espaces à l'arrière des nouveaux bâtiments en réduisant les espaces vides entre eux (avec le risque d'augmenter les surfaces réfléchissantes)
- Utiliser les secteurs protégés du bruit à l'arrière des bâtiments (côté Sud) comme zone de détente et pour des activités non bruyantes (éviter les activités bruyantes)
- Privilégier une typologie des appartements avec des locaux peu sensibles sur les façades exposées au bruit et prévoir de préférence des appartements traversant qui possèdent une (grande) partie des pièces sensibles (séjour, chambre) sur une façade peu bruyante

## Exemples de façades limitant les réflexions

Façades absorbantes, inclinées, diffusantes :





## **Evolution du projet entre l'image directrice et les ateliers**

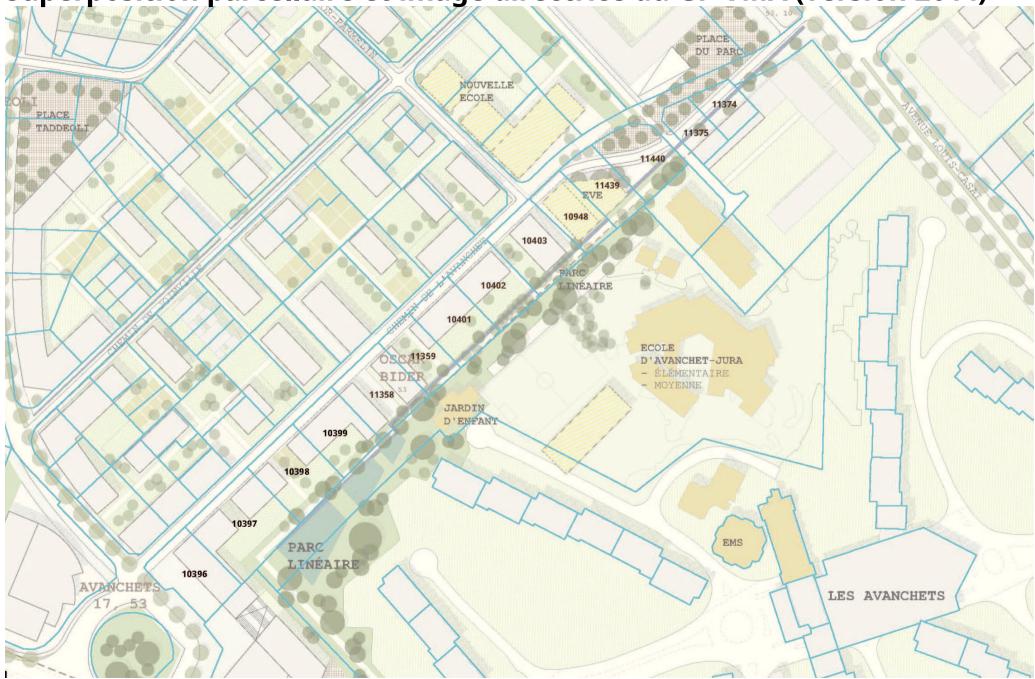
Elsa Deconchat, KCAP

#### **Sommaire**

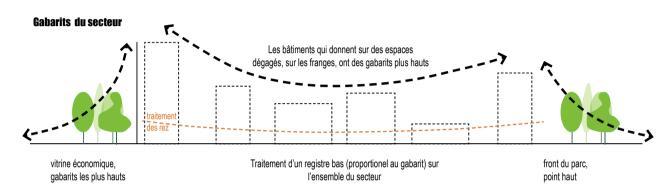
- 1. Image directrice GP VMA
- 2. Ateliers 1 & 2
- 3. Prise en compte des objectifs partagés des ateliers 1 & 2
- 4. Atelier 3
- 5. Intégration des recommandations

## 

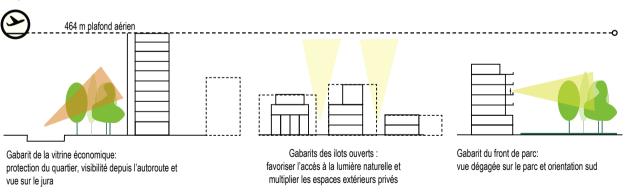
Superposition parcellaire et image directrice du GP VMA (version 2014)



## Principes portés par l'image directrice du GP VMA



#### **Logique hauteurs**



#### CHEMIN DE L'AVANCHET

Un parc, une frontalité plus marquée, par un alignement coté rue, et une porosité pour s'intégrer et lier les secteurs entre eux

#### **ELEMENTS PROJECTUELS**

Charnière inter-secteurs

Site «double-face»: parc - rue

Accroche au sol / au ciel

Diversités d'usages

Espaces extérieurs qualitatifs et appropriés

#### **THÉMATIQUES**

Programme

Densité

Profil des voiries

Principe d'accès

Alignement

Porosité de l'ilot

# Formulation d'objectifs partagés









#### Des objectifs partagés

#### C. Espaces extérieurs

- 22. Conserver la verdure existante (arbres majeurs)
- 23. Prévoir des espaces publics adaptés aux poussettes et aux personnes à mobilité réduite
- 24. Offrir des rues et des espaces fortement arborisés afin d'augmenter la qualité de vie des habitants (des arbres fruitiers le long des rues par exemple)\*
- 25. Favoriser des prairies au gazon pour le biotope \*

#### D. Vie de quartier

- 26. Penser à un espace pour se retrouver entre voisin (place du village avec fontaine et une buvette, ...)
- 27. Développer des espaces collectifs pour des potagers (s'inspirer des fermes urbaines)
- 28. Encourager des espaces qui favorisent la mixité intergénérationnelle

# Flexibilité de développement du périmètre



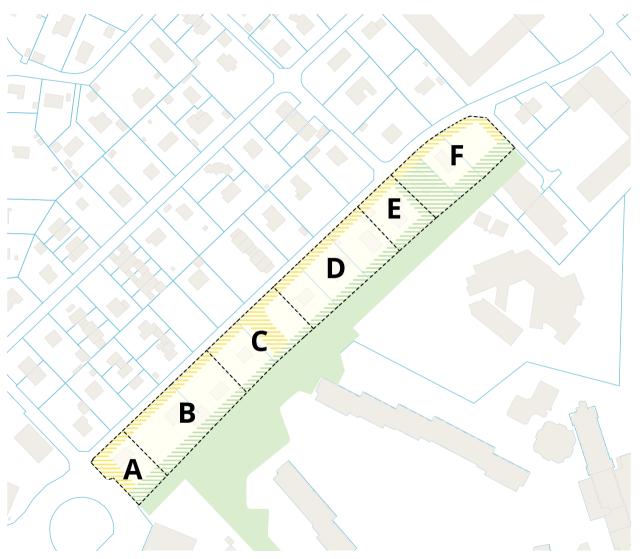
Exemple des parcelles à développer en première phase en fonction des souhaits des propriétaires

- 3. Respecter le choix et les envies des propriétaires (étapage du projet)
  - > Projet autonome et flexible dans les périmètres et étapes de réalisation

parcellaire

propriétaire "partant"

# Regroupement de parcelles

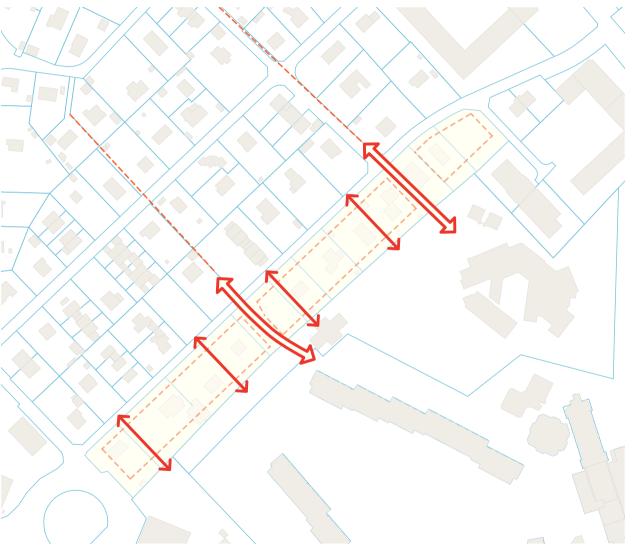


Regroupement parcellaire adapté aux souhaits des propriétaires

- 4. Éviter d'établir des PLQ sur une seule parcelle
  - > Principe de regroupement de 2 à 3 parcelles par bâtiment
- 9. Éviter la création de murs borgnes en attente en limite de parcelle
  - > Accord des propriétaires nécessaires pour certaines parcelles (exemple B et D)
- 5. Prendre en considération les nuisances de la construction
  - > Respect des distances réglementaires aux voies, aux limites parcellaires et entre bâtiments

<b>A,B,C</b> regroupements de 2 à 3 parcelles par bâtiment
parcelles regroupées
servitude publique pour parc promenade
cession publique pour élargissement route
parc promenade public

# Porosité pour relier les quartiers entre eux



Emprises à bâtir potentielles et liens visuels / liens piétons à créer

- 10. Éviter les formes urbaines type barre et proposer une diversité des hauteurs pour ne pas tomber dans l'anonymat
  - > Principe de respiration urbaine pour casser la linéarité des façades et offrir des vues et liens physiques vers le parc promenade



## **Conserver les arbres**

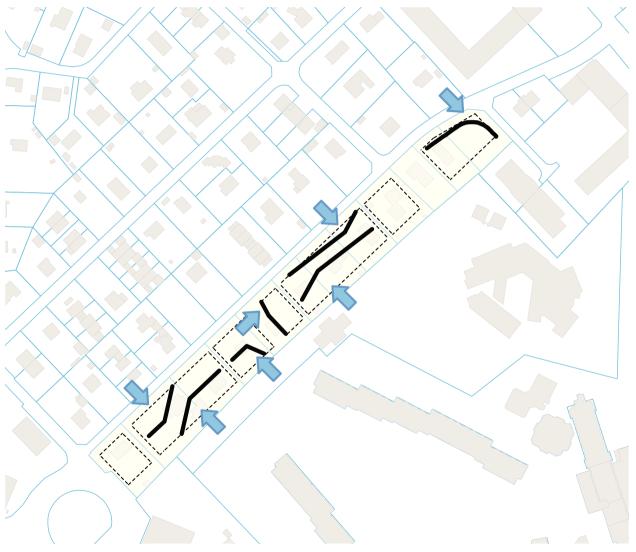


Adaptation des gabarits au contexte arborisé existant

- 2. Tenir compte des particularités du quartier
- a. Sa fonction de poumon vert avec sa végétation et son biotope
- b. Son caractère «villageois» convivial où tout le monde se connait
  - > Formes bâties adaptées aux arbres à conserver
- 22. Conserver la verdure existante (arbres majeurs)
  - > Les arbres dessinés sur le plan correspondent à des arbres existants (et conservés), notamment ceux listés comme à conserver
- 24. Offrir des rues et des espaces fortement arborisés afin d'augmenter la qualité de vie des habitants (des arbres fruitiers le long des rues par exemple)\*
  - > Des poches vertes de végétation existante perdurent sur le chemin de l'Avanchet et l'ouverture sur le parc offrira l'ambiance arborisée
- 23. Prévoir des espaces publics adaptés aux poussettes et aux personnes à mobilité réduite
  - > Chemins piétons et rampes seront prévus et adaptés à tous les usagers



# Diversité des formes urbaines

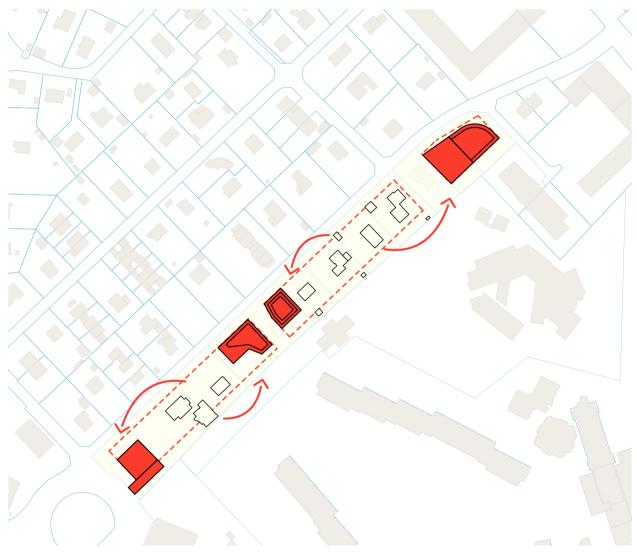


Adaptation des gabarits pour limiter les effets des nuisances sonores

- 7. Favoriser une orientation du bâti qui réduit les nuisances sonores
  - > Pli des bâtiments
  - > Porosité (pas de grands linéaires, de longue barre)
- 11. Préférer une architecture variée \*
  - > Diversité intégrée (plot, "L", barres pliées)
- 12. Traiter les façades des bâtiments de façon à réduire la réverbération du bruit (orientation, longueur, matériaux, etc)
  - > Limitation des linéaires bâtis parallèles au chemin des ailes (et à la piste de l'aéroport)
  - > Barres pliées et / ou bâtiments perpendiculaires au chemin



# Principe du phasage et du relogement



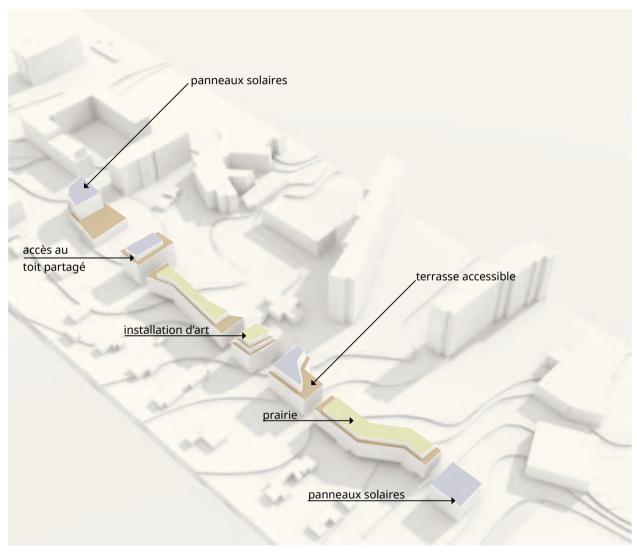
18. Favoriser le relogement des habitants dans le quartier \*Des logements pour reloger les habitants

peuvent être réservés lors de la phase précédente

premiers bâtiments possibles

Exemple de phasage et de périmètres de projets potentiels. Découpage indicatif, à ajuster en fonction des projets

# **Habiter les toitures**

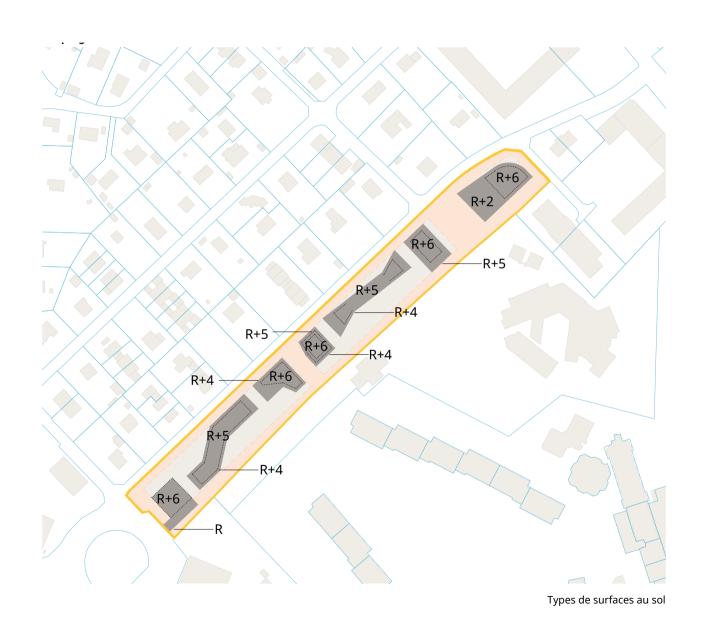


Représentation des volumes et des ombres (10h le 21 mars), occupation des toitures

- 8. Penser à l'ensoleillement pour les futurs habitants et leurs voisins
  - > Gabarits étudiés en conséquence avec corps principal et attique (en accord avec les règles de distances aux voies at aux bâtiments)
  - > Simulation d'ombre réalisée (vidéo-animation)
- 13. Penser au traitement harmonieux des toitures (végétalisation, etc)
  - > Les volumes en attiques offrent des terrasses généreuses
  - >Les toitures sont plantées et/ou productives
- 25. Favoriser des prairies au gazon pour le biotope\*
  - > Prairies intégrées en toiture et en pied d'immeuble dans les jardins d'agrément en pleine terre



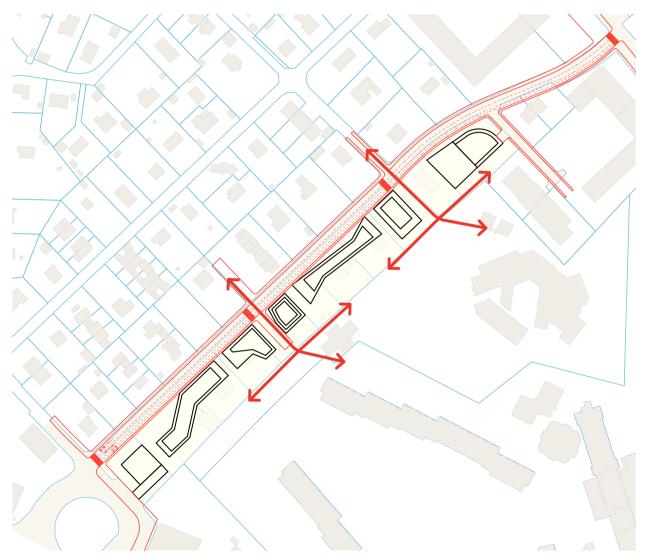
# **Gabarits et densité**



SBP (sans équipement) : 24'167 m<sup>2</sup> IUS = 1,5



# Emprise route et liens modes doux

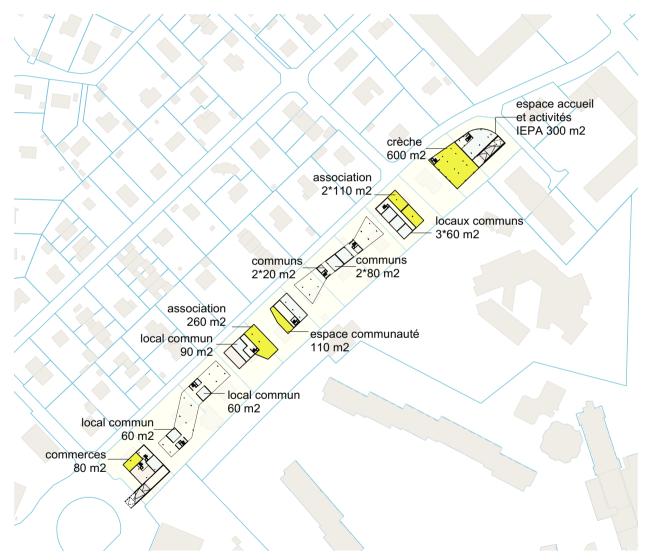


Comparaison route existante et route projetée + axes modes doux

- 35. Valoriser la mobilité douce
  - > Deux porosités pour les modes doux devront être prévues dans le PLQ
- 36. S'ouvrir aux quartiers attenants au Chemin de l'Avanchet
  - > Chemins du parc en lien avec les porosités modes doux et axes modes doux du quartier
- 37. Limiter la circulation de transit
- 38. Créer des sens uniques pour la circulation des véhicules privés
  - > Futur chemin de l'Avanchet en sens unique pour les voitures avec un gabarit de 12m (réserve bus et voie vélo double sens)
- 39. Étudier une circulation souterraine
  - > Possible mais complexe et très couteux
- 41. Éviter de prendre tout le gabarit au Sud du Chemin de l'Avanchet pour l'élargissement du chemin en vue de la mise en place d'une ligne de bus
  - > Gabarit principalement sur la route existante et les parcelles du PLQ, pour des raisons de phasage.

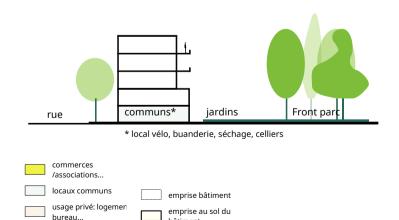


## Activités et lieux de vie



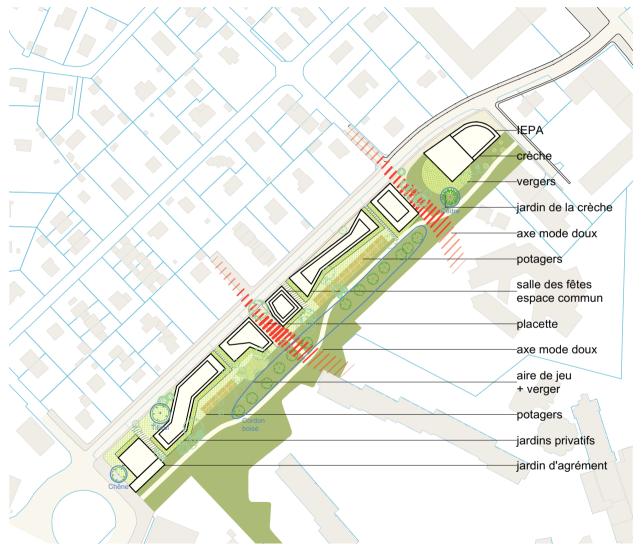
Exemple d'aménagement des rez-de-chaussée

- 14. Introduire des locaux de vie en commun dans les immeubles (pour faire des activités sociales, un anniversaire, ...)\*
  - > Deux espaces de 100 à 200 m² sont situés en rez des bâtiments sur l'axe mode doux au centre du PLQ
- 15. Compléter l'offre de crèche du quartier
- 16. Encourager les appartements encadrés (IEPA) pour plus de mixité \*
  - > Crèche et IEPA prévue au nord du périmètre
- 17. Préférer des petits commerces, artisans et associations\*
  - > Les rez-de-chaussée de chaque bâtiment comprennent des locaux partagés, ateliers, et/ou commerces de proximités ( de 50 à 90 m²)



Exemple de coupes

# Espaces extérieurs et vie de quartier

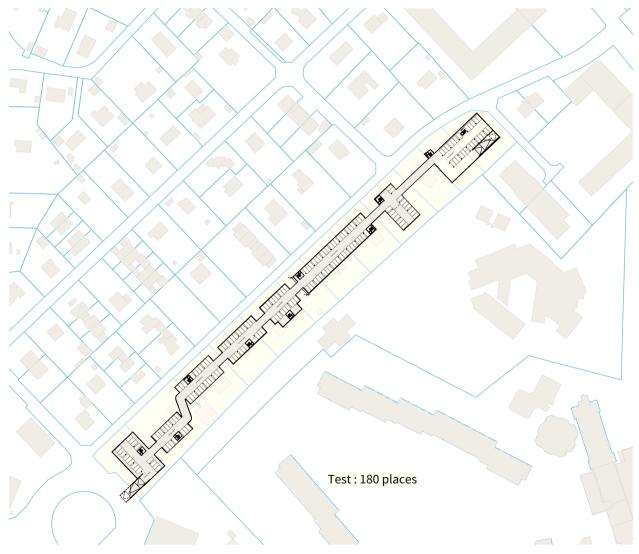


Définition des usages, des espaces publics et privés

- 23. Prévoir des espaces publics adaptés aux poussettes et aux personnes à mobilité réduite
  - > En plan largeur des espaces publics (trottoirs, chemins piétons...) au minimum 1.25m
- 26. Penser à un espace pour se retrouver entre voisin (place du village avec fontaine et une buvette, ...)
  - > Placette et commerces/espaces partagés prévus au nivau de l'axe modes doux
- 27. Développer des espaces collectifs pour des potagers (s'inspirer des fermes urbaines)
  - > Deux potagers dessinés entre parc promenade et espaces privés extérieurs en pied d'immeuble
- 28. Encourager des espaces qui favorisent la mixité intergénérationnelle
  - > Deux espaces de rencontre (traits rouges), placette et usages publics en rez-de-chaussée



# Mobilité (TIM) et stationnement

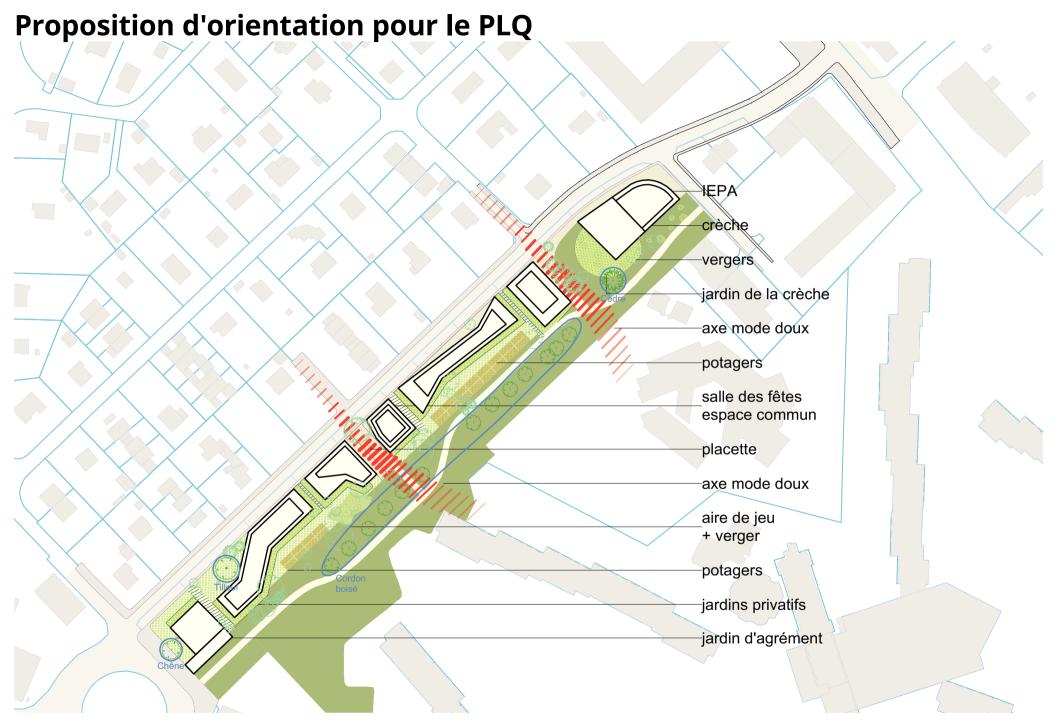


Parking option emprise minimale, pour garantir un maximum de terre pleine, d'arbres conservés, et un minium de points d'entrée et de traffic TIM induits

- 29. Situer le stationnement des voitures en souterrain en limitant son impact en surface
- 30. Limiter le nombre de rampes d'accès aux parkings
- 31. Accéder directement aux parking depuis sa cage d'escalier
- 32. S'inspirer des quartiers sans voiture et mutualiser le stationnement
- 33. Prévoir un stationnement pour les visiteurs
- 34. Mettre en place un système de carsharing type Mobility\*
  - > Parking à minima pour maximum de pleine-terre, 2 rampes d'accès (phasage nécessaire), 183 places, stationnement visiteurs possible aussi en surface



Situation des entrées parking et des places visiteurs



# 

# Formulation de recommandations



# 4. Recommandations formulées par les participants à l'atelier n°3 A. Développement du quartier

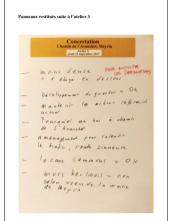
 Ne pas proposer de murs berlinois dans le projet, conformément aux vœux de la Mairie de Meyrin

#### B. Bâti

- Retravailler la densité et diminuer les bâtiments d'un étage pour anticiper les dérogations
- Reculer les bâtiments par rapport au Chemin de l'Avanchet pour au ils recoivent plus de soleil en fin de journée
- Retravailler les bâtiments pour qu'il y ait des balcons sur les deux faces des logements
- Conserver des gabarits de bâtiments proches du R+2 afin de conserver un aspect villageois

#### C. Espaces extérieurs et vie de quartier

- VI. Maintenir les arbres référencés ac
- VII. Proposer plus d'espaces végétalisées avec des arbres ou de l
- VIII. Prévoir des équipements pour les enfants dans les parcs situés derrière les immeubles





#### 4. Recommandations formulées par les participants à l'atelier n°3

#### A. Développement du quartier

 Ne pas proposer de murs berlinois dans le projet, conformément aux vœux de la Mairie de Meyrin

#### B. Bâti

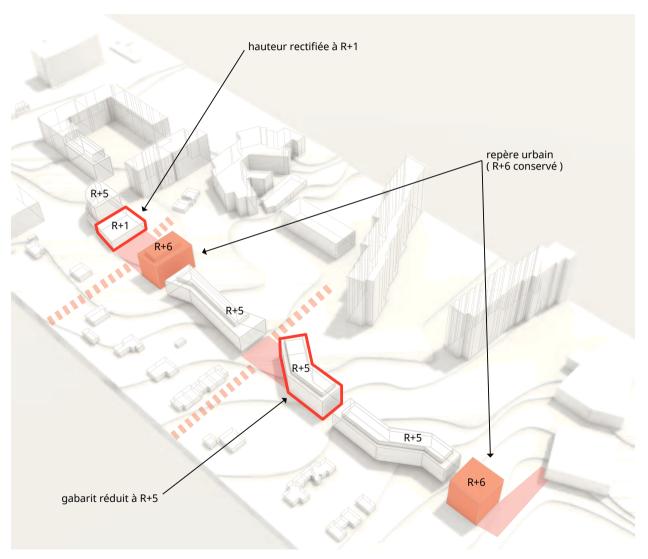
- Retravailler la densité et diminuer les bâtiments d'un étage pour anticiper les dérogations
- III. Reculer les bâtiments par rapport au Chemin de l'Avanchet pour qu'ils reçoivent plus de soleil en fin de journée
- IV. Retravailler les bâtiments pour qu'il y ait des balcons sur les deux faces des logements
- V. Conserver des gabarits de bâtiments proches du R+2 afin de conserver un aspect villageois

#### C. Espaces extérieurs et vie de quartier

- VI. Maintenir les arbres référencés actuels
- VII. Proposer plus d'espaces végétalisées avec des arbres ou de la pelouse, notamment le long du chemin de l'Avanchet
- VIII. Prévoir des équipements pour les enfants dans les parcs situés derrière les immeubles

# 

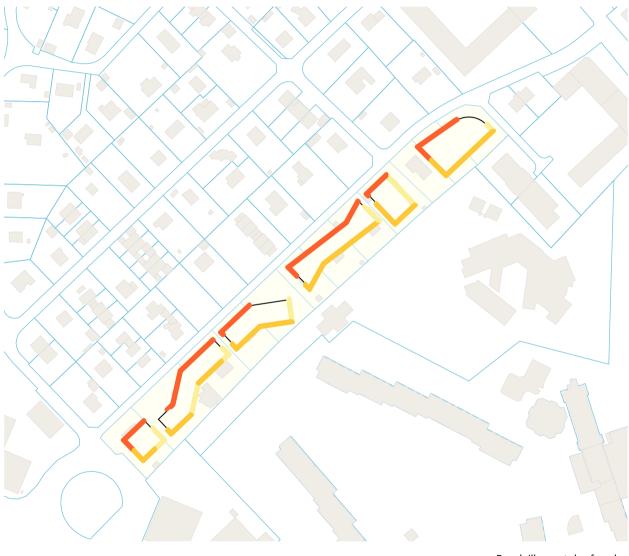
# **Formes urbaines**



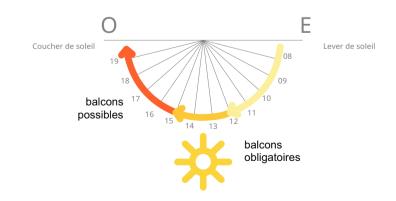
Amélioration des formes urbaines par rapport aux porosités modifiées et aux effets de reverberation du bruit Simulation des ombres : 21 juin 2017 à 11h

- I. Ne pas proposer de murs berlinois dans le projet, conformément aux voeux de la mairie de Meyrin
  - > Si un bâtiment doit être réalisé sur plusieurs parcelles, il faudra l'accord de tous les propriétaires
- II. Retravailler la densité et diminuer les bâtiments d'un étage pour anticiper les dérogations
  - > L'interdiction de dérogation sera mentionnée dans le rapport accompagnant le PLQ
  - > Le regroupement de deux bâtiments en un volume au centre permet de baisser la hauteur à R+5
- V. Conserver des gabarits de bâtiments proches du R+2 afin de conserver un aspect villageois
  - > Enjeu de respect de l'image directrice et des densités préconisées
  - > Atteindre la densité avec des bâtiments R+2, R+3 équivaut à occuper tout l'espace des parcelles et n'est pas compatible avec le souhait de conserver la végétation

# Orientation des bâtiments



- IV. Retravailler les bâtiments pour qu'il y ait des balcons sur les deux faces des logements
- > Les bonnes orientations seront en correspondance avec les typologies d'appartement
  - > Sur le parc promenade, balcons obligatoires
  - > En angle sud-ouest balcons préconisés
  - > Sur le ch. de l'Avanchet balcons possibles (en accord avec les normes pour se protéger du bruit)



# **Espaces extérieurs**



Principe des espaces verts, arbres et espaces extérieurs

III. Reculer les bâtiments par rapport au chemin de l'Avanchet pour qu'ils recoivent plus de soleil en fin de journée

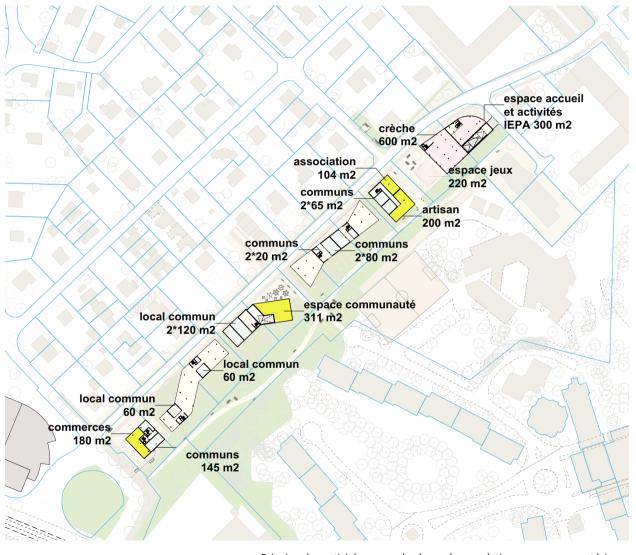
- > Mise en place d'une bande plantée de l'autre côté du chemin de l'Avanchet
- > Orientation favorable pour plusieurs bâtiments en angle
- > L'espace de rencontre au centre du projet est plus qualitatif grâce au regroupement des deux bâtiments en un seul. Il y a une placette et une fontaine qui accompagne le lien mode doux
- VI. Maintenir les arbres référencés actuels
  - > Intégré dans le projet

VII. Proposer plus d'espaces végétalisés avec des arbres ou de la pelouse notamment le long du chemin de l'Avanchet

- > Les bâtiments projetés de l'autre côté du chemin de l'Avanchet sont reculés dans l'image directrice
- > Bande plantée de l'autre côté du chemin de l'Avanchet, en complément des espaces végétalisés côté PLQ (inscrits dans le PLQ)



# Vie de quartier



Principe des activités en rez-de-chaussée en relation aux espaces extérieurs

VIII. Prévoir des équipements pour les enfants dans les parcs situés derrière les immeubles

> Choix d'intégrer pour les enfants un espace de jeux généreux à côté de la crèche pour limiter les nuisances sonores vis à vis des habitations et pour privilégier la qualité d'un espace de jeux bien équipé plutot que plusieurs petits espaces de jeux

IX. Maintenir l'idée d'avoir des locaux communs aux rez

> Proposition identique avec, sur les grands volumes, des rez-de-chaussée ouverts pour voir le parc depuis le chemin de l'Avanchet et actifs avec locaux commerciaux ou associatifs, locaux communs pour les logements (buanderie, local vélo)

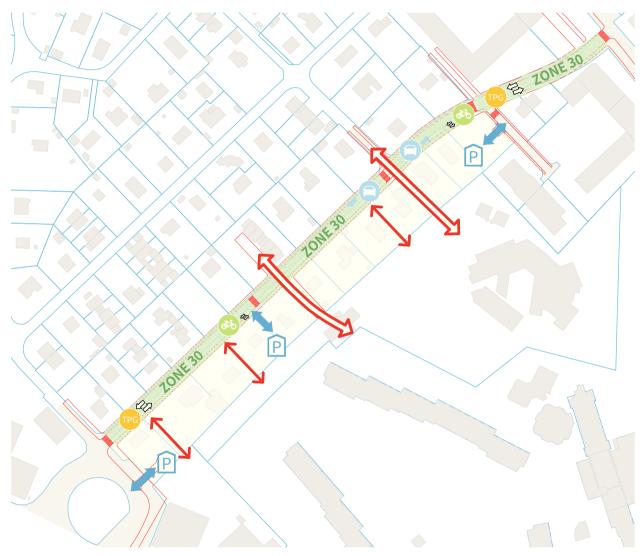
	emprise	bâtimen
--	---------	---------

commerces /associations...

locaux communs

équipements

# Mobilité



Zone 30, traversées piétonnes et porosités visuelles

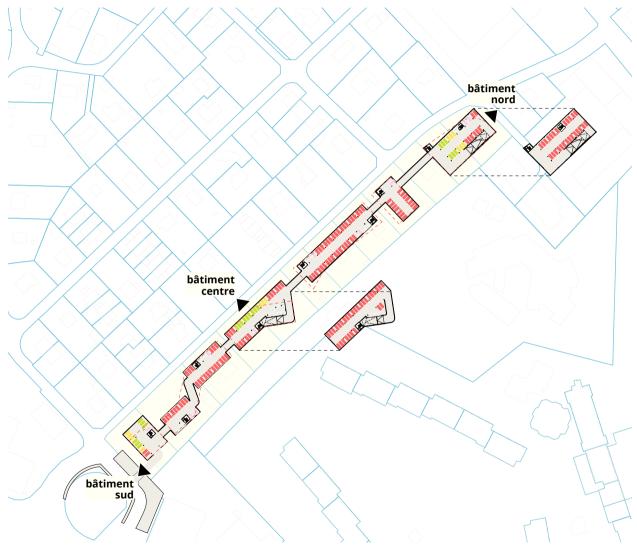
- X. Ne pas élargir les chemins de l'Avanchet et de Joinville, et conserver un sens unique de circulation
- XI. Questionner l'utilité d'un bus sur le chemin de l'Avanchet
  - > Schéma de circulation à base de sens unique : objectif pas de trafic de transit sur Cointrin ouest
  - > Demande de réserve pour une voie bus de la part des TPG : à intégrer pour la desserte du quartier à long terme
  - > Atelier possible sur la thématique mobilité

XII. Intégrer des aménagements pour réduire la vitesse et réduire le trafic

- > Zone 30 comme à l'existant
- > Deux traversées piétonnes majeures
- > Possibilité d'une zone de rencontre (20km/h) entre les deux axes modes doux (piste de reflexion dont la compatibilité avec les transports publics est à vérifier)



# Stationnements pour le PLQ



Parking avec 3 points d'entrée/sortie & capacité en R-1 et R-2

XIII. Questionner une coupure du parking pour en réduire la longueur et préciser le fonctionnement en cas d'urgence

- > Entrée / sortie sur le giratoire (dans le bâtiment)
- > Entrée / sortie derrière la crèche (dans le bâtiment)
- > Insertion d'une entrée / sortie au centre du projet

XIV. Détailler le fonctionnement du parking : places visiteurs, habitants, motos, vélos, etc

- > 155 places pour les logements
- > 21 places visiteurs au parking en r-1
- > 125 places pour vélos / 2RM au parking r-1
- > potentiel places vélos en rez-de-chaussée
- > 13 places pour les usages activités / commerces
- > 10 places PMR

XV. Préciser l'emplacement des bouches d'aération des parkings et les intégrer aux espaces publics

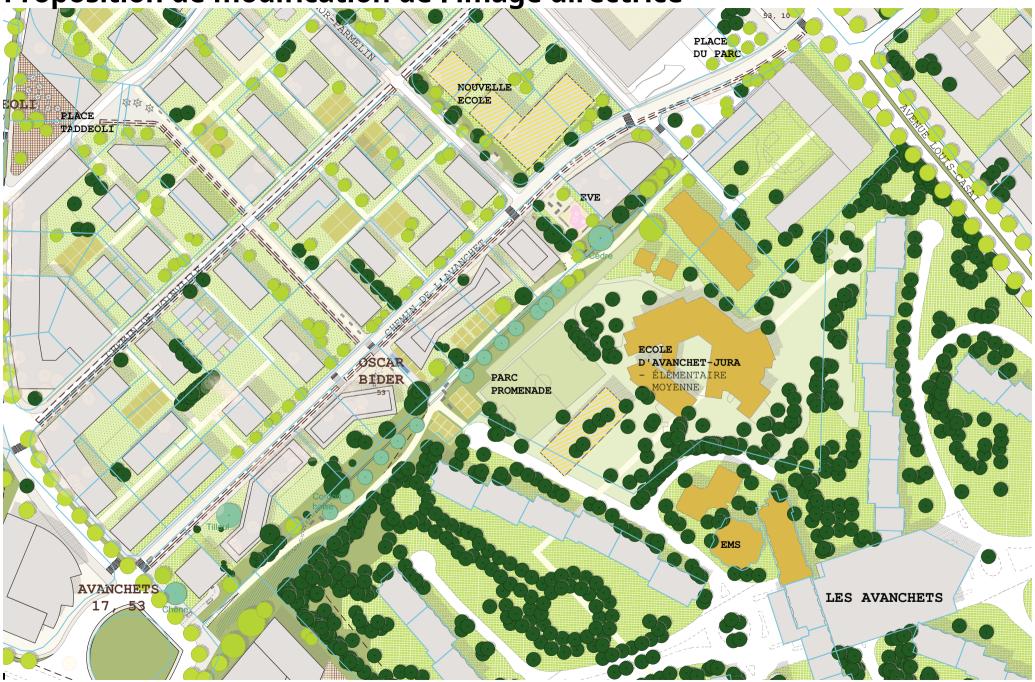
> Bouches d'aération à intégrer aux bâtiments pour extraire en toiture



**Proposition d'orientation pour le PLQ** 



Proposition de modification de l'image directrice



# **Comparaison des plans**



Image directrice GP VMA

Proposition de modification

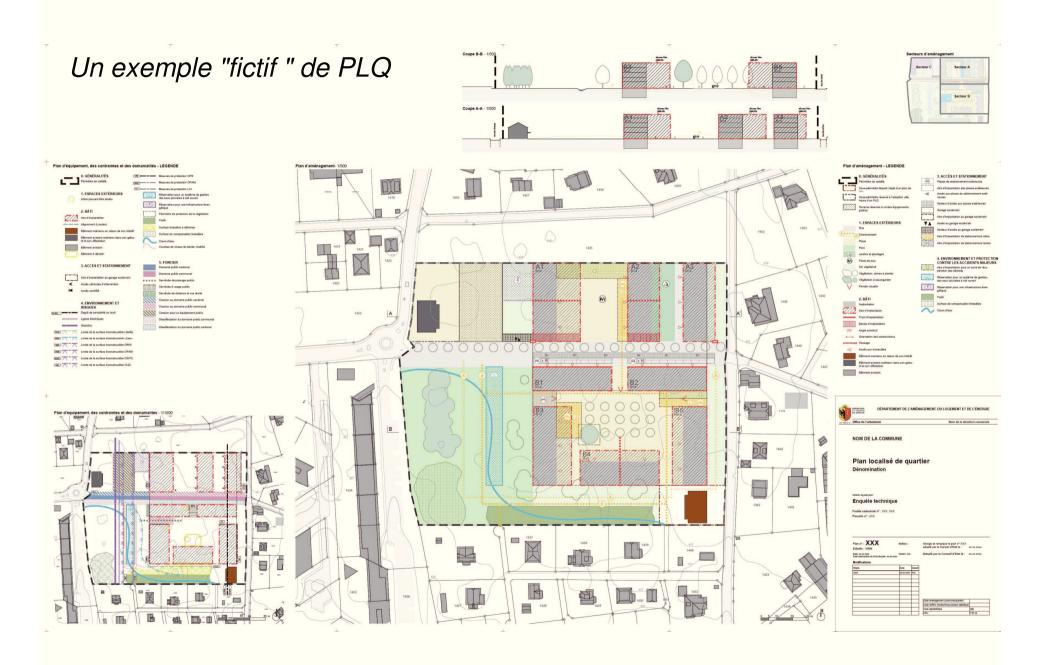


# **Conclusion et suites**

Hendrik Opolka, Office de l'urbanisme

# DU PROJET D'URBANISME.... ... AU PLAN REGLEMENTAIRE

- Un travail technique d'affinement du projet pour assurer sa faisabilité
- Un travail de mise en forme juridique du PLQ :
  - Plans
  - Règlement
  - Rapport explicatif
  - Pièces annexes (concept énergétique territorial…)
- Une concertation plus ciblée : propriétaires, commune...



# Exemple de légende "type" de PLQ

#### Plan d'aménagement - LEGENDE



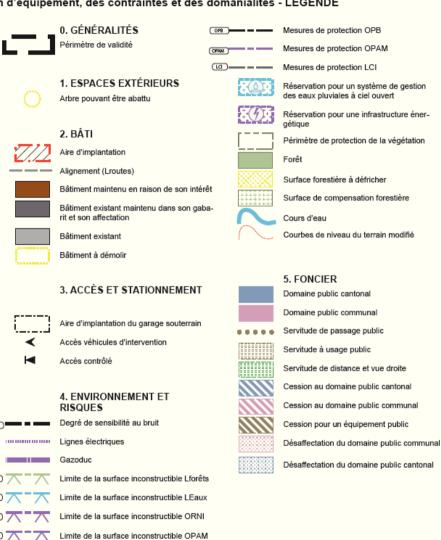


# des eaux pluviales à ciel ouvert Réservation pour une infrastructure énergétique Surface de compensation forestière Cours d'eau

#### Plan d'équipement, des contraintes et des domanialités - LEGENDE

Limite de la surface inconstructible OSITC

Limite de la surface inconstructible OLEI





- Travail technique et mise en forme juridique :
  - ~ 6 à 8 mois
- Horizon possible pour le début de la procédure officielle sur le plan localisé de quartier (enquête publique) : deuxième semestre 2018
- Information au public sur l'avancement du dossier au deuxième semestre 2018.

# Merci de votre attention

www.ge.ch/dossier/nouveaux-quartiers

- meyrin-chemin-avanchet
- vernier-meyrin-aeroport

Hendrik Opolka

t. 022 546 00 06

hendrik.opolka@etat.ge.ch

Béla Kali

t. 022 546 73 18

bela.kali@etat.ge.ch

